



PARU EN MARS 1997



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS

MODELES D'INSTRUMENTS DE MESURE NOUVELLEMENT APPROUVES EN DECEMBRE 1996

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE
N° 96.00.211.012.0 DU 23 DECEMBRE 1996

Mesure de longueur
en ruban d'acier VIRAX de 50 m

(CLASSE I)

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 73/362/C.E.E. DU 19 NOVEMBRE 1973 MODIFIEE RELATIVE AUX MESURES MATERIALISEES DE LONGUEUR, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA C.E.E. RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DU DECRET N° 75-906 DU 16 SEPTEMBRE 1975 MODIFIE REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : MESURES DE LONGUEUR ET DE L'ARRETE DU 3 FEVRIER 1977 MODIFIE RELATIF A LA CONSTRUCTION ET A LA VERIFICATION DES MESURES DE LONGUEUR.

FABRICANT

Société VIRAX, 39 quai de la Marne, BP 197,
51206 Epernay Cedex.

OBJET

Le présent certificat complète le certificat n° 95.00.211.002.0 du 18 février





1995 (1) modifié par le certificat n° 96.00.211.007.0 du 15 février 1996 (2).

CARACTERISTIQUES

La mesure de longueur en ruban d'acier VIRAX de 50 m faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par les certificats précités par sa classe de précision qui est la classe I.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

A l'exception de la classe de précision, toutes les inscriptions réglementaires sont inchangées.

Le numéro d'approbation C.E.E. de modèle figurant sur les rubans concernés par le présent certificat est identique à celui fixé par le certificat n° 95.00.211.002.0 précité.

F 91
211.006

DEPOT DE MODELE

Deux exemplaires de ce modèle ont été déposés, l'un à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Champagne-Ardenne sous la référence DA.08-119, l'autre chez le fabricant.

VALIDITE

Le présent certificat est valable jusqu'au 2 juillet 2001, limite de validité du certificat n° 95.00.211.002.0 précité.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

(1) *Revue de Métrologie*, février 1995, page 170.

(2) *Revue de Métrologie*, mai 1996, page 71.